VENTES A L'ENCAN

Par ARTHUR H. DICKS.

Succession d'Anaise Patrice Vve d'Albert Meilleur

No. 105,280 Cour Civile de District Division D.

Cottage Simple comfortable, 924 rue Marais

JEUDI, 18 SEPTEMBRE 1913, A MIDI, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne

En vertu d'un ordre qui m'a été adressé par l'Hon. Porter Parker, juge de la sus-dite cour, daté du 14 août 1913 dans l'affaire sus-numérotée et intitulée la propriété suivante décrite à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et servitudes qui en dépendent ou y appartiennent de quelques façons situé dans le faubourg Tremé dans le Deuxième District de cette ville et désigné par le No. 8 de l'Ilet No. 50, borné par les rues Marais, Liberté, autrefois Tremé, Dumaine et St. Philip, sur un plan dressé par Journet, et annexé à un acte passé le 10 septembre 1836 devant D. L. McCay, ancien notaire en cette ville, lequel lot mesure en mesure américaine vingt quatre pieds dix pouces (24' 10") de face à la rue Marais sur quatre vingt (80') pieds en profondeur entre lignes parallèles conformément à un plan dressé par C. A. de Armas, le 23 juin 1851, et déposé au bureau sous le No. 29 du livre des plans No. 3. Etant la même propriété que feue Anaise Patrice, veuve d'Albert Meilleur, acquit par acte devant William J. Formento, notaire, le 3 décembre 1904 et duement enregistré au bureau des aliénations, registre 201, folio 168. Les améliorations consistent en un cottage simple, contenant vestibule, 5 chambres et bâtisse dans la cour, toit en ardoises, etc.

CONDITIONS — Comptant; l'acquéreur devant payer en sus et en plus du montant de son enchère, pour tous certificats et toutes les taxes dues et exigibles pour l'année 1913 et aussi pour l'acte de vente Wm. J. Formento, notaire, 10 pour cent du prix d'achat, ne portant ni intérêt ni pénalité, devant être déposé au moment de l'adjudication chez

ARTHUR H. DICKS,
Bureau 437 Carondelet. Encanteur.
août—17,24,31sept—7,14,18

Par ARTHUR H. DICKS.

ANNONCES JUDICIAIRE

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'un lot de terrain dans le sixième district, mesurant 60 pieds sur la rue Arabella, entre les rues Hurst et Garfield, ilet de la rue Joseph.

United States Safe Deposit and Savings Bank vs. Carrie S. Freret.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 105,201 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'éléchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 18 Septembre 1913, à midi, la propriété suivante décrite, à savoir:

Une certaine parcelle de terrain, ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui en dépendent ou y appartiennent, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, autrefois Hurstville, dans le carré No. 58, borné par les rues Arabella, Hurst, Garfield (autrefois Jennet) et Joseph, mesurant à une distance de cent vingt pieds (120') de la rue Hurst, soixante pieds (60') de face à la rue Arabella, de la cent vingt deux pieds dix pouces (122' 10") de profondeur sur la ligne de côté la plus proche de la rue Garfield, de la cinquante-cinq pieds (55') de largeur en arrière, sur une ligne parallèle à la rue Joseph et courant vers la rue Hurst, et sur le côté vers la rue Hurst elle a une première profondeur de soixante-quatorze pieds (74'), de là elle se rétrécie de cinq pieds (5') sur une ligne parallèle à la rue Joseph, et cours vers la rue Garfield, et alors une seconde profondeur de quarante-huit pieds dix pouces (48' 10"), le tout plus ou moins, suivant un croquis annexé à un acte passé devant A. J. Villeré, notaire, le 15 décembre 1900.

Saisie dans le procès ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devra au moment de l'adjudication faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
DENEGRE & BLAIR et HENRY CHAFFE, Avocats pour les demandeurs.
Août 15—22—29—Sept. 5—12—18

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de deux terrains de valeur du Premier District.

Rue Telemachus, entre l'avenue Tulane et la rue d'Hémécourt (ilet rue Génois.)

Commonwealth Building and Loan Association vs. Walter T. Carey.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 94,695 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, 18 Septembre 1913, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et servitudes y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet No. 714, borné par l'avenue Tulane, les rues Génois, Telemachus et D'Hémécourt, et designés par les Nos. douze et treize, d'après un plan dressé par H. L. Zender, ingénieur et voyer, daté du 8 avril 1906, annexé à un acte passé pardevant George Unterreiner, notaire en cette ville, le 29 avril 1901, d'après lequel dit plan lesdits sont contigus et mesurent comme suit: Le lot numéro douze mesurant trente et un pieds à la rue Telemachus, sur une profondeur de cent vingt pieds sur la ligne de côté du lot No. 13, de là à un angle droit vers l'avenue Tulane de quinze pieds; de là une autre profondeur de dix huit pieds six pouces et quatre lignes; de là une autre largeur à un angle droit vers l'avenue Tulane de seize pieds et de cent trente huit pieds six pouces et quatre lignes de profondeur sur la ligne du côté du lot No. 11 à un point du commencement. Le lot No. 13 mesurant trente et un pieds de face à la rue Telemachus, la même largeur sur l'autre ligne du fond sur cent vingt pieds de profondeur, entre lignes égales et parallèles.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
U. MARINONI, Avocat pour la demanderesse.
Août 15—22—29—Sept. 5—12—18

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété améliorée et de valeur dans le Troisième District, Nos. 720 et 722 rue Charbonnet, entre les rues Royale et Dauphine, dans l'ilet de ladite Lamanche.

Aaron Steeg, Salvador Bennett et Eraste Vidrine, Liquidateurs du Poydras Homestead Association, vs. Guillaume S. Dreux.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 105,141 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, 2 octobre 1913, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terrain ainsi que les améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes, avantages et dépendances qui en dépendent, situé dans le Troisième District de la Nouvelle Orléans, dans l'Ilet No. 200, borné par les rues Royale, Dauphine, Lamanche et Charbonnet, désigné comme lot J sur un croquis dressé par C. Uncas Lewis, député voyer de ville, daté de 31 août 1910, annexé à un acte devant F. D. Charbonnet, notaire, passé le 7 octobre 1910; suivant lequel dit croquis le dit lot mesure 35 pieds 6 pouces 5 lignes de face à la rue Charbonnet, sur un profondeur de 108 pieds 3 pouces et 1 ligne.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devra au moment de l'adjudication faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
WM. H. PASCOE,
Avocat pour le demandeur.
août—30sept—5,12,19,26oct—1,2

Par JACOBS-GLEASON, INC.

ANNONCE JUDICIARE.

Succession de Mary Ida Beelman, épouse de Louis J. Vallée.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 105,202. — Cottage simple No. 7108 rue St. Ferdinand, entre les rues Audubon et Broadway. Un action du capital de la Sixth District Bldg. & Loan Ass'n, numéro de serie 422. — A l'encan JEUDI 11 septembre 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne. — En vertu et conformément à un jugement rendu et signé le 4 août 1913 par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Division C, agissant pour l'Hon. Geo. A. Théard, juge de la Division E, actuellement en congé, et adressé à Jacobs-Gleason, Inc., S. L. Jacobs, Encanteur, je vendrais à la date ci-dessus, la propriété suivante décrite à savoir:

Un certain lot de terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, tous droits, voies, servitudes, privilèges et améliorations et avantages qui y appartiennent ou en dépendent de quelque façon, situé dans le Sixième district de cette ville, désigné par le No. 14 dans le carré No. 27, sur un plan établi par Buisson, surveyor, le 15 avril 1836, et déposé en cette ville; le dit lot étant dans le carré borné par les rues Ferdinand, Audubon, autrefois Chestnut, Elizabeth et Broadway; le dit lot No. 14 mesure 30 pieds de face à la rue Ferdinand sur 120 pieds de profondeur. Les améliorations comprenant un cottage simple en bois, attractif et retiré contenant cinq chambres et bain, avec connexion d'égout on peut en prendre possession immédiatement.

CONDITIONS—Un tiers ou plus comptant le solde s'il y en a en un crédit d'un au ou d'un et deux ans à l'option de l'acquéreur, la partie à crédit de la dite vente devant être représenté par des billets de l'acheteur à son propre ordre et endossés par lui, portant 8 pour cent d'intérêt par au depuis la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale et lieu du vendeur, et privilège sur la propriété vendu, avec la clause de non aliénando, et toutes les clauses de sécurité usuelles, 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès. La dite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance devant être transférée au porteur des billets et l'acheteur devant payer en sus en plus du montant de son enchère, toutes les taxes sur la propriété exigibles en l'année 1913 et payer pour l'acte de vente devant Lawrence M. Jannin, Esq., notaire, et déposer 10 pour cent à payer après adjudication chez

JACOBS-GLEASON, INC.,
C. A. BUCHERER, S. L. JACOBS,
Avocat pour le demandeur. Encanteur.
Bureau, 303 Carondelet.
août—10,17,24,31sept—7,11

PAR ALBERT PAUL

ANNONCE JUDICIARE.

Lot de choix sur la rue Tonti, entre les rues Touro et Bourbon.

In re Joseph R. Bres, et al., vs. Jeanne Elise Charlotte Gerbault.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 101,560 — Division A — Par ALBERT PAUL, Encanteur, le JEUDI, 11 septembre 1913, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, en vertu d'un jugement lu et rendu en cour ouverte le 4 octobre 1912, jugement signé en cour ouverte le 10 octobre 1912, par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District, Division B, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour civile de District, Division A, absent en congé, et subsequemment a un ordre de l'Hon. E. K. Skinner, juge de Cour Civile de District, Division C, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de le Cour Civile de District, Division A, actuellement absent en conge, date du 4 août 1913 pour compte de l'affaire ci-dessus.

Un certain lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville, désigné comme lot No. 8 dans le carre No. 87 du faubourg Marigny, et borné par les rues Force, ou Tonti, Union, ou Touro, Bagatelle, ou Bourbon, et Libéral, actuellement Miro, le dit lot mesure 30 pieds de face à la rue Force ou Tonti sur 159 pieds en profondeur.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devra assumer les taxes pour l'année 1913, en sus du prix de l'adjudication. Acte de vente aux frais de l'acquéreur devant J. Cunéo, notaire; un dépôt de 10 pour cent sera requis au moment de l'adjudication.

août 10,17,24,31sept 7,11

Par LIONEL M. RICAU.

ANNONCE JUDICIAIRE.

AGREABLE COTTAGE SIMPLE, NO. 1531 AVENUE LAFAYETTE.

Succession de Margaret Michel, Epouse d'Anton Walz.

No. 105,437, Cour Civile de District, Division "D."

A L'ENCAN, MARDI, 30 SEPTEMBRE, 1913.

Conformément et en vertu d'un ordre de l'Honorable E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "C," agissant pour l'Honorable Porter Parker, juge de la Division "D," actuellement en congé, daté et signé du 25 août 1913, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, qui m'a été adressé, je procederai à vendre à l'encan, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, à midi, la propriétésuivante décrite, à savoir:

Un certain lot de terrain, ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui en dépendent ou y appartiennent de quelques façons, situé dans le Troisième District de cette ville, dans le carre borné par les rues Claiborne, Port, Robertson et l'avenue Lafayette, désigné comme lot No. 11 (onze), sur un plan de C. Giroux et A. Castaing, voyers, daté du 18 juin 1852, et mesure, suivant le dit plan, trente-trois pieds huit pouces et quatre lignes d'eface à l'avenue Lafayette, sur une profondeur de cent trente pieds trois pouces et six lignes, entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent un cottage simple contenant trois chambres et une cuisine, connu comme No. 1531 avenue Lafayette.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant payer, en plus et en sus du montant de son enchère, toutes les taxes de l'année 1913, tant d'Etat que de ville, ainsi qu'pour tous certificats requis, en ceci, et devant faire un dépôt de 10 pour cent du prix de l'adjudication chez l'encanteur pour clore la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur devant être passé devant Francis D. Charbonnet, notaire.

LIONEL M. RICAU, Encanteur,
202-204 Hennen Building.
août 27—31—sept. 7—14—21—28—30

VENTES A L'ENCAN

Par LEONARD L. STERN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Beulah Hyman Goldstein

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 105,431 — Division E. — Magasin de valeur et propriété de location No. 615-19 rue Ursuline, entre les rues Chartres et Royale. Bon emplacement de commerce, près du Marché Français.

A L'ENCAN

MARDI, 7 octobre 1913, à midi, à la Bourse des propriétés foncières, No. 311 rue Baronne, par Leonard Stern, encanteur en vertu d'un ordre signé le 4 septembre 1913 par l'honorable Geo. J. Theard, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus numérotée, la propriété suivante décrite à savoir:

UN CERTAIN LOT DE TERRAIN, ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le Second District de la Nouvelle-Orléans, désigné par la lettre B sur un croquis annexé à un acte duement passé devant Octave De Armas, ancien notaire, le 8 février 1876, et est borné par les rues Ursuline, Chartres, Hospital et Royale, et mesure vingt-quatre (24) pieds cinq pouces et quatre huitièmes (5" 4-8) de face à la rue Ursuline, vingt-six pieds, deux pouces et quatre huitièmes (2" 4-8) en largeur en arrière, cinquante-huit pieds (58) cinq pouces (5) en profondeur sur la ligne la plus proche de la rue Royale, trente-deux (32) pieds en profondeur adjoignant l'allée mitoyenne, trois pieds, trois pouces, et de la une autre profondeur de vingt-cinq (25) pieds cinq (5) pouces à la ligne arrière et composé des lots numéros six et sept sur un plan dressé par L. H. Pilié.

UN CERTAIN LOT DE TERRAIN, ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville dans l'Ilet borné par les rues Ursuline, Royale, Chartres et Hospital, désigné par la lettre A sur un croquis dressé par L. H. Pilié, député voyer de ville, daté du 4 février 1876, annexé à un acte passé devans Octave De Armas, ancien notaire, daté du 8 février 1876, et mesurant en mesure américaine vingt-sept (27) pieds onze pouces (11) et quatre (4) lignes de face à la rue Ursuline sur une profondeur de cinquante-huit pieds (58) et cinq pouces (5) entre lignes parallèles, le tout avec tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages, qui en dépendent, ou y appartiennent.

LES AMELIORATIONS comprennent un immeuble d'habitation en briques à deux étages contenant de grands magasins, larges galleries de face et 10 chambres, connu comme numéros 615-19 rue Ursuline.

Conditions — Comptant, l'acquéreur devant déposer dix pour cent du prix de l'adjudication au moment de la vente. Acte de vente devant être passé devant E. M. Stafford, notaire, aux frais de l'acquéreur.

LEONARD STERN, Encanteur.
FEITEL & FEITEL, Avocats.
sept—5,7,14,21,28—oct7

50 YEARS' EXPERIENCE
PATENTS
TRADE MARKS
DESIGNS
COPYRIGHTS &C.
Anyone sending a sketch and description may quickly ascertain our opinion free whether an invention is probably patentable. Communications strictly confidential. HANDBOOK on Patents sent free. Oldest agency for securing patents.
Patents taken through Munn & Co. receive special notice, without charge, in the
Scientific American.
A handsomely illustrated weekly. Largest circulation of any scientific journal. Terms, $3 a year; four months, $1. Sold by all newsdealers.
MUNN & Co. 361 Broadway, New York
Branch Office, 625 F Street, Washington, D. C.

VENTES A L'ENCAN

Par N. J. CLESI

ANNONCE JUDICIARE.

Succession de Sarah Johnson, veuve de Jessie Johnson.

Un cottage simple, No. 5514 rue Laurel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 102,797 — A l'encan, JEUDI, 11 septembre, en vertu d'un ordre signé le 8 août par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District, Division C, dans l'affaire sus-intitulée la propriété suivante décrite à savoir:

Un certain lot de terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent et en dépendent situé dans le Sixième District de cette ville dans l'Ilet No. 31, borné par les rues Laurel, Joseph, Octavia et Annonciation, désigné comme lot No. 15 sur un plan de B. Buisson et W. T. Thompson, date du 23 mars 1849, le dit lot mesure suivant une copie du dit croquis et annexé à une acte de vente par Alexandre Harris à Frederick Tolliger, passé devant Joseph D. Taylor, notaire, le 2 décembre 1885, trente pieds dix pouces de face à une ligne courant paralelement à la rue Laurel, la même largeur sur la ligne arrière sur une profondeur de 115 pieds entre lignes parallèles, étant la même propriété qui a été acquise par le dit défunt par achat de Samuel Jones, suivant acte passé devant Joseph Lautenschlaeger, notaire, le 6 mai 1912, enregistré dans le registre des convoyence 240, folio 468.

CONDITIONS — Comptant; l'acquéreur devant assumer les taxes de 1913 payer pour l'acte de vente devant Wm. Renaudin, notaire, et déposer 10 pour cent au moment de l'adjudication chez l'encanteur.

N. J. CLESI,
Encanteur, 821 Gravier.
LOYS CHARBONNET, Avocat.
août—10,17,24,31sept—7,11

ANNONCE JUDICIARE.

Succession de Mme Amélia Schreiner, épouse décédée de Thomas King.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse de l'Orléans — No. 105,197 — Double cottage produisant un excellent revenu, 654-656 rue N. Broad, encoignure St. Pierre, contenant 4 chambres de chaque côté, moderne; à l'encan, JEUDI, 11 septembre 1913, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, N. J. CLESI, Encanteur. — En vertu d'un ordre signé le 8 août 1913 par l'Hon. Porter Parker, juge de la Cour Civile de District, Division D, dans l'affaire sus-intitulée la propriété suivante décrite à savoir:

Une certain parcelle de terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent comprenant une double cottage et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui en dependent ou y appartiennent de quelque façon situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'Ilet No. 337, borné par les rues St. Pierre, Broad, Dorgenois et Toulouse, mesurant trente-trois pieds (33) et quatre (4) pouces de face à la rue Broad, sur une profondeur et face à la rue St. Pierre de cent (100) pieds entre lignes et lequel dit lot forme une partie des lots originaux 1, 2 et 3, et furent acquis par Thomas F. King d'Otto Helmann, le 18 janvier 1896, par acte devant Theo. Buisson, notaire, et le plan des lots 1, 2 et 3 étant annexé au dit acte, laquelle acquisition est enregistre au bureau des aliénations registre 162 folio 170.

CONDITIONS — Comptant; l'acquéreur devant assumer les taxes de ville et d'Etat pour l'année 1913 et le loyer de la dite propriété devant appartenir à l'acquéreur depuis la date de l'acte de vente. L'acquéreur aura à assumer le terme non-expiré de la police d'assurance. Payer pour l'acte de vente devant Chas. L. Dénéchaud, notaire, et déposer 10 pour cent du prix de l'acquisition au moment de l'adjudication chez l'encanteur.

N. J. CLESI,
821 rue Gravier. Encanteur.
août—10,17,24,31sept—7,11

AVIS AUX CREANCIERS

Robert H. True Co., Ltd., vs. The Gem Company.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. 105,123—Division "A"—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées à avoir à déduire dans dix jours de la présente notification s'ils en ont ou peuvent en avoir les raisons pour lesquelles le compte final présenté par John Grote, Charles Karst et Octave Garsaud, receveurs du Gem Company, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
CARROLL, HENDERSON et CARROLL, JOSEPH SINAI, EDGAR M. CAHN Avocats. août 27—31—sept. 5

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Mme Sallie S. Arny.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. 96,786 M Division A — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte et tableau de distribution présentés par William T. Arny et H. V. Arny, exécuteurs d'ecette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
J. ZACH SPEARING, Avocat.
août 27—31—sept. 5

STATION BALNEAIRE (Syst. Kneipp.) Air, soleil et bains électriques. Saison d'été et d'hiver; 629 m. au-dessus du niveau de la mer. Climat Sub-Alpin. Pension et logement pour tout le monde dans le Sanatorium, Etablissments, Hôtels, Maisons de Pension, Villas. A deux heures de distance de Munich-Augsbourg. En 1908: 8,883 visiteurs. Propectus et informations donnés gratuitement par l'entremise du Kurverein. Woerishofen. Bavière

Blowing Rock

GREEN PARK HOTEL.

Au sommet de la Montagne Blue Ridge,

4,340 PIEDS AU-DESSUS DU NIVEAU DE LA MER.

La température la plus élevée en tout est de 74 degrés

POUR TOUT RENSEIGNEMENT A

GREEN PARK HOTEL.

GREEN PARK, N.J.

SI VOUS ALLEZ A CHICAGO

DESCENDEZ AU

HYDE PARK HOTEL

A l'abri de l'incendie et dominant le lac Michigan dont il n'est distant que de 300 pieds.

PRIX MODERES.